



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/373

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte". Convention de financement. Autorisation. Décision

Madame Anne WALRYCK, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux avec Bordeaux Métropole, a répondu fin 2014 au travers d'une seule et même candidature à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cet appel à projets vise à soutenir les territoires engagés dans des actions concrètes qui contribuent à :

- Atténuer les effets du changement climatique
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans
- Reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel

Un fonds national de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliards d'euros sur trois ans, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, a été mis en place pour contribuer notamment à la mise en œuvre des plans d'actions des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lauréats de cet appel à projet.

La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, déjà très engagées dans des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux impacts de réchauffement climatique et de transition énergétique, ont été déclarées lauréates de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 (25 candidatures en Aquitaine, 11 territoires lauréats TEPCV, 8 territoires à énergie positive en devenir).

Chaque territoire lauréat « TEPCV » peut bénéficier à ce titre d'un appui financier spécifique pour développer des actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
4. Production d'énergies renouvelables locales
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Le montant de l'appui financier de l'Etat aux territoires lauréats est fixé à 500 000 € dans la limite d'un plafond de 80% de la dépense subventionnable. Cet appui, dans le cas des territoires regroupés, sera porté à 2M€ (soit un maximum de 4 enveloppes successives de 500 000 €) par territoire lauréat.

Les projets retenus dans le cadre de la première enveloppe de 500 000 € doivent être des actions très opérationnelles non encore engagées mais mises en œuvre par les 3 lauréats – Bordeaux Métropole, ville de Bordeaux et ville de Pessac - dans les meilleurs délais et ne bénéficiant pas d'autres types d'aides de l'Etat (AIDES ADEME, Ecocité par exemple). Seule la consommation de cette première enveloppe de subventions est susceptible de déclencher l'octroi de nouvelles enveloppes.

Les actions présentées par la Ville de Bordeaux et listées ci-après feront l'objet d'une convention spécifique de financement avec l'Etat à venir :

- Réalisation d'un cadastre solaire des toitures en vue d'augmenter la part de production d'énergie renouvelable (énergie solaire thermique et photovoltaïque) d'abord à l'échelle de la Ville puis dans une seconde phase, à l'échelle de la Métropole.
- Mise en place d'un équipement de micro-cogénération dans un bâtiment communal.

Considérant l'intérêt pour la Ville de Bordeaux à rechercher des subventions pour ces projets et à afficher son ambition en matière de transition énergétique,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et tout autre organisme pouvant apporter son soutien financier au programme d'actions présenté par la Ville et signer la convention afférente à venir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK